

À cet égard, une lettre d'information appelant une « Mobilisation collective pour une sauvegarde d'un espace jeu cabane », signée par bon nombre d'élèves a été reçue en mairie le 17 courant.

Cette problématique a été abordée lors de la dernière séance du Conseil d'établissement de Chêne-Bougeries du lundi 28 janvier, ainsi bien évidemment qu'en séance du Conseil administratif.

Le Conseil administratif a donc chargé M. John Pellaz, responsable du service des Parcs & Promenades, de coordonner un projet pédagogique, d'entente avec la directrice de l'établissement scolaire Chêne-Bougeries, consistant à replanter une haie de charmillles, dont plusieurs spécimens prélevés le long du tracé CEVA sont actuellement en jauge.

Le président remercie M. Karr.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Mme Sobanek souhaiterait signaler que dans les communications de Mme Grandjean-Kyburz, il n'a pas été fait mention de la réception du « Cœur des Grottes ».

Le président suggère qu'elle y revienne au point 5 de l'ordre du jour.

4) Proposition du Conseil administratif :

4.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2011 et du rapport de gestion 2011

Le président passe la parole à un membre de la commission Finances, en l'absence de son président, M. Guillaume Pictet, sinon à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher rappelle que lors de la précédente législature, comme chacun le sait, pour faire suite à une motion demandant la dissolution de la Fondation, la commission Finances, en octobre 2010, avait exploré un certain nombre de pistes. Dans l'intervalle, l'administration communale avait reçu une garantie de la part de l'administration fiscale cantonale quant à la possibilité d'obtenir un « *ruling* » concernant la reprise de l'entier des actifs de la Fondation par la commune. Fort de cet accord et au vu de l'avancée du mandat d'études parallèles (MEP) soutenu par ailleurs par l'ensemble des partis lors de la précédente législature, il est apparu opportun de mettre cette Fondation en veille pour éviter des frais qui pourraient en découler en attendant une solution dans le cadre de la réalisation du Village. Le bouclement des comptes 2011 a donc eu lieu fort tardivement, en accord avec le Service de surveillance des communes et l'administration fiscale cantonale. Une séance du Conseil de la Fondation vient d'avoir lieu, son procès-verbal ayant d'ores et déjà été transmis, les comptes 2011 et le rapport de l'organe de révision 2011 examinés. Ce soir, les membres du Conseil sont amenés à se prononcer sur l'approbation de ces comptes et du rapport de gestion 2011.

Le président demande si un membre de la commission Finances souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il ouvre la discussion.

Mme Sobanek signale qu'elle a siégé avec M. Florian Gross, en tant que représentants du Conseil municipal au sein du Conseil de Fondation lors de sa séance. Ils ont tous deux regretté que ce rapport de gestion et surtout que la vérification des comptes n'aient pas été établis plus tôt. Une explication a certes été donnée mais il existe quand même un regret que cette Fondation ne soit pas utilisée – peut-être en changeant ses statuts – pour en faire une Fondation pour le logement telle qu'elle existe dans d'autres communes. Mme Sobanek s'est renseignée parce qu'il avait été dit en commission Finances, sans pouvoir le chiffrer, que la gestion par régie des immeubles était très bon marché. Apparemment, ce n'est pas du tout le cas. Il semble que les fondations communales aient des frais de fonctionnement inférieurs aux 4 à 5 % de frais que prélèvent les régies. En plus, il existe un certain avantage, à savoir l'exercice d'un droit de regard, vu qu'il y a toujours des membres du Conseil municipal qui doivent siéger dans une Fondation communale. Mme Sobanek se rappelle, lors de la présentation précédente des comptes, avoir posé une question concernant la gestion des immeubles constatant qu'il y avait tout à coup des frais supplémentaires. Elle n'a pas obtenu de réponse à sa question. On lui a répondu à chaque fois que les comptes étaient communiqués par la régie. Ainsi, on ne sait pas s'il y a eu d'éventuelles augmentations de loyer, voire des variations sur tel ou tel compte. Mme Sobanek aurait donc aimé obtenir ce renseignement, c'est du moins un regret que le groupe Socialiste tient à exprimer concernant la Fondation communale. Il reste aussi le fait qu'un compte courant soit en partie géré par la commune laquelle doit avancer de l'argent à la Fondation. Le groupe Socialiste demande que les comptes de la Fondation et de la commune soient clairement identifiés de manière à dissiper un certain flou. Le groupe Socialiste approuve les comptes 2011 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE
CHÊNE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2011 ET DU
RAPPORT DE GESTION 2011

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

le Conseil municipal, par **13 voix pour et 7 abstentions**,

APPROUVE

le rapport de gestion 2011, le bilan, le compte de pertes et profits 2011 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil administratif

5.1 Réception du Cœur des Grottes

Mme Sobanek revient sur son intervention concernant les communications de Mme Grandjean-Kyburz. Elle n'a pas entendu parler de la réception du « Cœur des Grottes », le 10 décembre. Il s'agit-là d'une invitation de la commission Affaires sociales qui a eu beaucoup de succès. Il faudrait que quelques lignes soient publiées dans le Chênois pour ne pas oublier cet événement.

5.2 Comité des Éditions Chênoises

M. Favarger informe que le comité des Éditions Chênoises s'est réuni le 8 janvier et a procédé au choix du lauréat du prix littéraire des Trois-Chêne.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Motion « Pour le rapprochement des Compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne »

Le président donne lecture de la motion en rappelant qu'elle a été approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau.

« Motion interpartis présentée au Conseil municipal de Chêne-Bougeries le 31 janvier 2013
Pour le rapprochement des Compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne.

Considérant :

- La loi sur l'administration des communes (B 6 05);
- La loi sur la prévention des sinistres (F 405);
- Les diverses démarches effectuées en vue de rapprocher les compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne, notamment la résolution du 24 juin 2008, adoptée au Conseil municipal de Thônex;
- Le rapport de la Cour des comptes N° 40 du 23 mai 2011, qui évoque notamment (p. 31) l'inefficience des moyens humains, matériels et immobiliers de l'organisation actuelle des compagnies des Trois-Chêne;